

## DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**CODE : UE 4-5**

### ACTIVITES D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (1)

<b>Catégorie : Paramédicale</b>	
Collège d'Ergothérapie de Bruxelles <b>Téléphone secrétariat :</b>	<b>Sous-section / Spécialité :</b> <b>Finalité :</b>
Implantation	
Cycle : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2  Bloc d'études : 2 Situation dans la formation : 1 <sup>er</sup> quadri 2 <sup>e</sup> quadri Niveau du cadre européen de certification : <input type="checkbox"/> Niveau 6 <input type="checkbox"/> Niveau 7	Unité d'enseignement pré-requise :  Unité(s) d'enseignement co-requise(s) à cette UE : <i>Néant</i>  Volume horaire/an : <b>175 h</b> Nombre de crédits ECTS : <b>10 ECTS</b> Obligatoire ou optionnel : obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français
Responsable(s) de l'UE : Mme S. Ouaghli	Titulaires des Activités d'Apprentissage : Tous les enseignants ergothérapeutes de l'équipe pédagogique
<b><u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u></b>	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
<b><u>Compétences*</u> :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle.</li> <li>2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires</li> <li>3. Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles ou administratives.</li> <li>4. Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes.</li> <li>5. Assurer une communication professionnelle</li> <li>6. Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel.</li> </ol>	
<b><u>Capacité :</u></b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels.</li> <li>1.2. Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages.</li> <li>1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité.</li> <li>1.4 Construire son projet professionnel.</li> </ol>	

- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen.
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique.
  
- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre d'éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations
  
- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les cadres de bonne pratique
  
- 4.1. Identifier les situations liées à l'occupation humaine.
- 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapeutique et formuler les objectifs s'y rapportant
- 4.3 Établir la liste des interventions adaptées aux besoins.
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques.
- 4.5. Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique
  
- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communication existants
- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation
  
- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie.
- 6.2 Evaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
- 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
- 6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire
- 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles humaines

### **ACQUIS D'APPRENTISSAGE\* SPECIFIQUES**

#### **Par Activité d'Apprentissage :**

##### **A.A. enseignement clinique (1)**

1.1- 1.3, 1.6 ,4.1 : Développer le sens de l'observation des patients, des traitements et de l'organisation du service.

1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 4.1, 4.3, 4.4, 5.3, 6.1, 6.3, 6.4, 6.5 : Apprendre à mettre en place de façon réfléchie différents actes techniques.

2.1, 2.2, 2.3, 3.4, 5.1, 5.2 et 5.3 : Apprendre à établir une relation avec le patient et l'équipe soignante :

adaptation, disponibilité, respect...

### **CONTENU SYNTHETIQUE**

#### **Par Activité d'Apprentissage :**

##### **A.A. enseignement clinique (1)**

Exercer le raisonnement clinique de l'étudiant au travers de stages et études de cas effectués dans un/ou plusieurs domaines professionnels touchant des publics d'âges variés. Une période de stage est prévue mais elle pourrait être pratiquée auprès de services différents d'une même institution.

### **METHODES D'APPRENTISSAGE**

#### **Par Activité d'Apprentissage :**

##### **A.A. enseignement clinique (1)**

- Immersion de l'étudiant en milieu professionnel, encadré d'un maître de stage (personne ressource du terrain) et d'un superviseur (personne ressource de l'école)
- Séminaires préparatoires (au sein du Collège)
- Rendez-vous individuels « port Folio » pré et post stage (avec le superviseur de stage attitré)
- Moments d'échanges et « Port Folio » mi stage avec le maître de stage

### **SUPPORTS DE COURS\*\***

<b>A.A. et type de support</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>en ligne**</b>
<i>enseignement clinique (2)(cahier de stages-supports des séminaires)</i>	OUI	OUI
<i>cours à option</i>	NON	OUI
<i>séminaire de synthèse</i>	NON	OUI

### **MODALITES D'EVALUATION**

#### **Par Activité d'Apprentissage :**

##### **A.A. enseignement clinique (1)**

Modalité d'évaluation :

- évaluation qualitative (via le référentiel des compétences) et quantitative (via une cotation chiffrée couplée aux compétences) des prestations des stages par le maître de stage
- évaluation qualitative et quantitative des études de cas par les superviseurs de stage

#### **Evaluation spécifique de l'AA:**

Moyenne arithmétique pondérée des notes des différentes périodes de stages et des différentes études de cas :

- L'évaluation de l'« étude de cas » (par le superviseur attitré du stage) : 50%

- L'évaluation de chaque « période de stage » (par les maîtres de stage) : 50%

### **L'évaluation de la partie « études de cas » :**

L'étude de cas sera déposée dans les délais et conditions explicitées précisément par la coordination de stages, lors de séminaires préparatoires, sous peine de nullité. Attention, la remise de l'étude de cas pourra se faire parfois sous format informatisé et parfois sous format papier.

L'étudiant bénéficiera, pour cette période de stage, de la possibilité de corriger son étude de cas suite à un retour formateur reçu par son superviseur. La répartition des points entre la première version et la version corrigée sera présentée par la coordination de stage lors d'un séminaire préparatoire.

### **L'évaluation de la partie « période de stage » :**

Pour des raisons qui seront justifiées auprès de l'école, un maître de stage peut décider d'interrompre le stage (par exemple : des absences excessives, des comportements inadéquats tels que porter préjudice à la sécurité du patient, ...). Cette interruption doit être motivée par écrit.

Dans ce cas, l'étudiant ne recevra pas de note.

L'AA sera alors à recommencer intégralement.

Sur le total des heures prestées dans le cadre de l'AA, un nombre d'heures (maximum 40h) pourra être presté en dehors des stages et validé par la coordination de stages (par exemple : formations diverses en lien avec le stage ou la pratique professionnelle, Soirées du Collège d'Ergothérapie de Bruxelles, Ergo Tous Azimuts, ...) suivant les modalités explicitées précisément par la coordination de stages, lors de séminaires préparatoires.

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, alors la note de l'AA sera celle de la note la plus basse.

Pour que l'AA puisse être validée, la totalité des heures stages doit être réalisée pour chacune des périodes de stage (indépendamment des notes obtenues).

Si un stage ou une partie de stage n'est pas réalisé par l'étudiant, l'AA sera notée PP (pas présenté) ou CM (certificat médical) selon le cas.

### **Attention :**

- un échec pour la partie « période de stage » n'est pas remédiable. L'étudiant recommencera « période de stage » et « études de cas » ;
- un échec pour la partie « études de cas » est remédiable. L'étudiant représentera la partie « études de cas ».

### **Evaluation spécifique de l'UE :**

Moyenne arithmétique pondérée des notes des différentes activités d'apprentissages de l'UE.

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, alors la note de l'UE sera celle de la note la plus basse.

### **Pondérations au sein de l'UE :**

#### **Par Activité d'Apprentissage :**

***A.A. enseignement clinique – module 1 (EC1) : 10***

**Formule de la moyenne arithmétique pondérée**

$$N_{UE} = (10 * N_{EC1}) / 10 = \dots / 20$$

**SOURCES DOCUMENTAIRES**

Utilisées par l'enseignant :

**A.A. enseignement clinique (1)**

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

**A.A. enseignement clinique (1)**

UE 1.1.1 Approche conceptuelle des modèles d'ergothérapie

UE 1.1.3 Méthodologie et didactique professionnelle (1)

UE 3.1.1 Méthodologie et didactique professionnelle (2)

UE 4.1.1 Méthodologie et Didactique professionnelle (3)

\* Définitions:

Article 15. - § 1<sup>er</sup> du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en oeuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. »

Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154. Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

[http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116\\_091116.pdf](http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf) , la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. »

Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154

\*\*Un support obligatoire doit être mis en ligne, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).

